



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Maire de la
commune de Rantigny
13, rue Anatole France
60290 Rantigny
(mairie.de.rantigny@wanadoo.fr)

Lille, le 1^{er} juin 2021

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale de la
mise en compatibilité du PLU de Rantigny (60)
N° d'enregistrement Garance : 2021-5230

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi le 19 février 2021 l'autorité environnementale pour avis sur le projet de
document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le
délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de
l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête
publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département de l'Oise
DREAL Hauts-de-France